

Covid-19 : les nouvelles mesures mises en place par la municipalité

1. Fermeture d'espaces de loisirs et de promenade

Suite à l'arrêté préfectoral du 20 mars 2020, la Ville informe la population de l'**interdiction**, à compter ce jour, de l'accès **aux parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sports urbains.**

2. Collecte containers enterrés

A l'instar de la collecte des déchets ménagers et des bio-déchets, **la collecte des plastiques, cartons et verres dans les containers enterrés se poursuit normalement.**

3. Respect des consignes de confinement

Le Président de la République et le 1^{er} Ministre ne cessent de rappeler que la première mesure de sécurité contre la propagation du Coronavirus réside dans le confinement. Malheureusement, cette consigne est encore trop transgressée, d'où la vigilance accrue des forces de police. Lundi 23 mars 2020, plus de 600 contrôles ont été effectués avec 40 infractions constatées. C'est grave. Un nouvel appel est donc lancé à tous pour que soient respectées les strictes consignes de confinement.

4. Fermeture du marché Europe

Sur décision du 1^{er} Ministre, le marché Europe du mercredi 25 est annulé.

Gilbert Meyer

Maire de Colmar

Président de Colmar Agglomération

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse

03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33

lucie.hamon@colmar.fr